COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement (INEE)

Recommandation sur les modalités d'évaluation des unités par l'HCERES

L'évaluation transparente et contradictoire par les pair.es constitue la base indiscutable sur laquelle doit s'appuyer toute organisation de la recherche pour mettre en place une politique scientifique favorable à la réalisation d'un projet de recherche collectif, élaboré par l'ensemble de ses membres.

Depuis 2013, l'évaluation des structures de recherches est effectuée par le Haut Conseil à l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) selon des modalités et des calendriers qui n'ont cessé de changer.

Le conseil scientifique de l'INEE dénonce les modalités des futures évaluations qui vont concerner les unités de la vague C, et souhaite en particulier attirer l'attention sur les points suivants :

- Le système de candidature pour constitution des « experts-évaluateurs » de l'HCERES qui, de fait, s'accompagnera d'une perte de compétences au profit de collègues qui se seront autoproclamés compétents,

- L'abandon des comités de visite des unités in situ devenu règle plutôt qu'exception, alors que ces comités sont indispensables à une évaluation prenant en compte les conditions de travail de l'ensemble des catégories de personnels,

- La multiplication et la complexité des indicateurs quantitatifs de toutes sortes, véritable surenchère bureaucratique totalement déconnectée des réalités de la recherche, méthode évaluative à l'opposé de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) établie en 2012 et pourtant signée récemment par l'HCERES (décembre 2021),

- Le « dévaguage », qui a touché les unités B (évaluées durant l'hiver 2020-21) pour des raisons touchant à la création des nouvelles régions et qui se poursuit avec celle de la vague C, etc. Cela démontre l'incapacité de l'HCERES à mener à bien certaines de ses « missions », et entraine un allongement des mandats des unités à 6 ans peut-être plus.

Le conseil scientifique de l'INEE <u>demande expressément</u> :

- De ne pas exiger des unités de recherche de réaliser de façon déconnectée ou décalée dans le temps deux rapports (un bilan et un projet) qui ne seraient pas évalués / validés par les mêmes membres d'un même comité d'évaluation (qu'il soit HCERES ou proposé par une tutelle et validé par l'HCERES).

- De simplifier les grilles d'évaluation et de les maintenir stables dans le temps.

- De maintenir la présence de membres des collèges A, B & C des sections du comité national et du CNU à l'évaluation du bilan des unités et à leur comité de visite sur site.

Le conseil scientifique de l'INEE demande aussi à la direction du CNRS d'obtenir du MESRI les moyens nécessaires pour que les comités de visite incluent des membres des sections du CoNRS, du CNU et de toute autre tutelle (à la demande de la tutelle opératrice, et en accord avec l'unité de recherche et l'HCERES), menant une évaluation du bilan et du projet sur site.

Patricia GIBERT

Présidente du CSI INEE

Recommandation adoptée le 21 Janvier 2022
Nombre de votants : 21, POUR 21, CONTRE 0, ABSTENTION 0

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- M. Thierry COULHON, président de l'HCERES

Copie :
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M Stéphane BLANC, directeur de l'Institut écologie et environnement (INEE)
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- Mme Claudine GILBERT, présidente du CSI INP, M. Olivier DRAPIER, président du CSI IN2P3, M. Serge SIMOENS, président du CSI INSIS, Mme Beatrice MARTICORENA, présidente du CSI INSU, M. Olivier SANDRE, président du CSI INC, Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du CSI INSHS, M. Yaël GROSJEAN, président du CSI INSB, M. Remi CARLES, président du CSI INSMI, Mme Gilles SASSATELLI, président du CSI INS2I.